



Réf. : mfp\_836x1a292

Service central de législation

Dossier suivi par :  
Franck Nathalie  
Tél. : 247-83097

REÇU  
Par Alff Christian, 13:41, 18/01/2021

Luxembourg, le 18 janvier 2021

**Objet : Question parlementaire n°3454 du 15.01.2021 de Monsieur le Député Sven Clement et Monsieur le Député Marc Goergen concernant les travailleurs handicapés**

Madame, Monsieur,

La question parlementaire n°3454 concernant les travailleurs handicapés au sein des communes ne rentre pas dans les attributions énoncées par l'arrêté grand-ducal portant constitution des ministères du 5 décembre 2018 concernant le Ministère de la Fonction publique. Par conséquent, le Ministère de la Fonction publique se déclare incompétent pour répondre à cette question parlementaire.

La réponse à cette question parlementaire devrait être fourni par le Ministère de l'Intérieur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique

Marc Hansen